

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE- SAINT-FRANÇOIS

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026



2.- Ordre du jour

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Procès-verbaux
 - 4.1- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2026
 - 4.2- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 avril 2026
- 5- Comptes à payer – avril 2026
 - 5.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en avril 2026, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement
- 6- Avis de motion et présentation des projets de règlements
 - 6.1- Adoption du règlement no 776 modifiant le règlement de zonage no 603 afin de permettre l'implantation d'une thermopompe, de réservoirs d'huile de chauffage et des génératrices en cours latérales
 - 6.2- Adoption du règlement no 779 - modifiant le règlement no 694 sur la rémunération des élus pour l'année 2026 et les suivantes
 - 6.3- Avis de motion – Règlement no 782 abrogeant le règlement 614 portant sur la gestion contractuelle
 - 6.3.1- Présentation et dépôt du projet de Règlement no 782 abrogeant le règlement 614 portant sur la gestion contractuelle
 - 6.4- Avis de motion – Règlement no 781 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d'action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l'affectation villégiature de réserve.
 - 6.4.1- Projet de règlement no 781 modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d'action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l'affectation villégiature de réserve
 - 6.5- Avis de motion – Règlement numéro 782 modifiant le règlement de zonage no 603 afin d'interdire les projets d'ensemble dans les zones H et VR
 - 6.5.1- Présentation et dépôt du règlement no 782 modifiant le règlement de zonage no 603 afin d'interdire les projets d'ensemble dans les zones H et VR
- 7- Résolutions
 - 7.1- Achat d'agrégats été 2026 – Mandats entrepreneurs
 - 7.2- Dépôt – Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle
 - 7.3- Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2026
 - 7.4- Lignage de rue 2026 – Octroi du mandat
 - 7.5- Demande de prix – Présence d'amiante dans les bâtiments municipaux
 - 7.6- Projet de la route verte dans la MRC de Charlevoix : Entente de collaboration
 - 7.7- Plan directeur parcs et espaces verts – Mandat à BC2
 - 7.8 - Fermeture et l'abolition comme chemin public d'une partie de lot 4 791 107 appartenant à la Municipalité
 - 7.9- Cellulaire – Allocation de dépenses directrice générale adjointe
 - 7.10- Demande de prix – gestion des actifs infrastructures de transports
 - 7.11- Signature des effets bancaires
 - 7.12- Chalet Gabrielle-Roy – Services arboricoles
 - 7.13- Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Parc des Riverains
 - 7.14- Offre de services professionnels - HARP Consultant - gestion de projet - agrandissement du bâtiment multifonctionnel
 - 7.15- 60 chemin des Voitures-d'Eau – Bombonne de propane
 - 7.16- 472 rue Principale – Ajout d'une marquise et d'auvents
 - 7.17- 1173 rue Principale – Réfection d'une galerie
 - 7.18- 977 rue Principale – Ajout d'un bâtiment accessoire à l'habitation
 - 7.19- lot 5 292 172 chemin du Haut-Lieu – Nouvelle résidence
 - 7.20- Inscription ADMQ 2026 – Claudia Lemay
 - 7.21- Réparation mur de briques – Mandat à Maçonnerie Brique net inc.
 - 7.22- Subvention fonctionnement bibliothèque 2026 – Correction du montant
 - 7.23- Demande de paiement no 8 – Deltec construction 2022 inc. – Bâtiment multifonctionnel
 - 7.24- Scellement de fissure – Octroi du contrat 2026
 - 7.25- Remaniement des responsabilités des élus – CCU 2026
 - 7.26- Paiement final – Déneigement Fief 2025-2026
 - 7.27- Acquisition d'une unité de services – Encan
- 8- Prise d'acte des permis émis en avril 2026
- 9- Courrier d'avril 2026
- 10- Divers
- 11- Rapport des conseillers (ère)
- 12- Questions du public
- 13- Levée de l'assemblée

3.- Questions du public

- Durée de 15 minutes;
- *Doit porter sur des points à l'ordre du jour.*

Une seule **question** peut être posée tant que les autres personnes présentes n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur **question**.

Aux plus deux **questions** par personne peuvent être posées à la première période de **question**.

Le président peut cependant permettre une question complémentaire.

4.- Adoption et suivi des procès-verbaux

4.1- Séance ordinaire du 14 avril 2026

4.2- Séance extraordinaire du 21 avril 2026

5.- Comptes à payer – avril 2026

Énergies Sonic inc	8 585.45
Camp Le Manoir	41 302.19
Centre Jardins de la Baie	8 473.66
Eastern Alliance Productions	2 980.15
Électricité Louis Bouchard	3 222.52
Équipement GMM	13 962.95
L'Arsenal	12 208.33

5.- Comptes à payer – avril 2026

Les Huiles Desroches inc	5 741.21
Ministre des Finances (Sûreté du Québec)	216 455.00
MRC de Charlevoix	271 513.75
PointCo	4 872.50
Précision S.G.	3 792.36
Robitaille Équipement enr	3 301.51
StraTJ	7 924.64

5.- Comptes à payer – avril 2026

Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats	72 475.96
Ville de Baie Saint-Paul	31 052.90

5.1- Liste des chèques et des paiements effectués en avril 2026

Les comptes acceptés en avril 2026, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu des règlements.

6.1- Adoption du no 776 – modifiant le règlement de zonage no 603 afin de permettre l’implantation d’une thermopompe, de réservoirs d’huile de chauffage et des génératrices en cours latérales

Usages et constructions	Cours avant	Cours latérales	Cours arrière
Thermopompes et autres appareils de climatisation à une distance minimale de 2 m des lignes de terrain		X	X
Réservoirs d’huile de chauffage et les génératrices à une distance minimale de 2 m des lignes de terrain. Les réservoirs et les génératrices doivent être isolés de toute rue à l’aide d’une clôture ou d’une haie d’une hauteur égale ou supérieure au réservoir.		X	X

6.2- Adoption du règlement no 779 – modifiant le règlement no 694 sur la rémunération des élus pour l'année 2026 et les suivantes

- Instauration d'un délai de carence (au-delà de 30 jours)
- Protection du budget Municipal
- Ajustement de la rémunération du Maire titulaire
- Distinction pour la vacance de poste

6.3 - Avis de motion – Règlement no 782 - abrogeant le règlement no 614 portant sur la gestion contractuelle

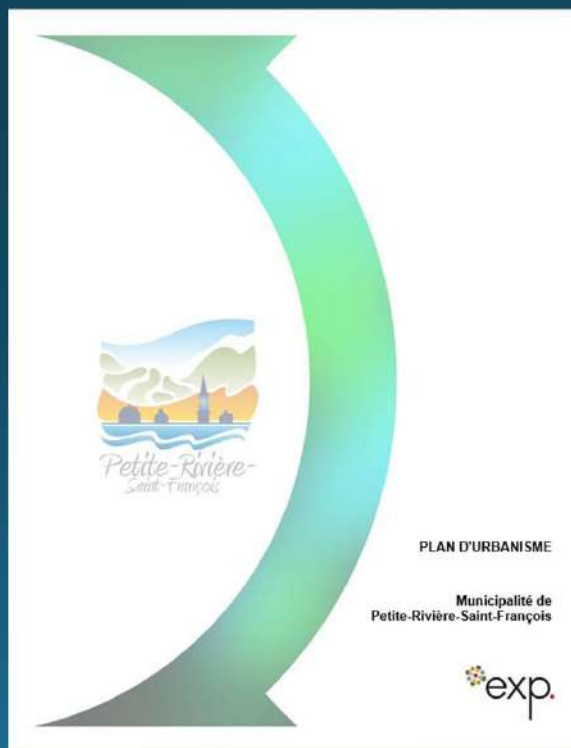
Suivant les recommandations du Gouvernement

6.3.1 - Présentation et dépôt du règlement no 782 - abrogeant le règlement no 614 portant sur la gestion contractuelle

Ce règlement vise à encadrer l'octroi de tous les contrats municipaux afin d'assurer la transparence et une saine gestion des fonds publics.

Le document définit également les règles applicables aux appels d'offres, les sanctions en cas de non-respect et les procédures de modification des contrats

6.4 - Avis de motion – Règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve



6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 1 MODIFICATION DE L’ARTICLE 3.1.1

L’article 3.1.1 du règlement de plan d’urbanisme est modifié en :

- supprimant « *ainsi que par le fleuve Saint-Laurent* » au premier alinéa;
- supprimant le deuxième alinéa.

6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L’ARTICLE 3.1.2

L’article 3.1.2 du règlement de plan d’urbanisme est modifié en supprimant le deuxième alinéa.

6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L’ARTICLE 3.2.1

L’article 3.2.1 du règlement de plan d’urbanisme est modifié en :

- remplaçant la dernière phrase du premier alinéa par : « *Depuis 2011, la population est toujours en croissance passant de 744 personnes à 1 120 personnes en 2026.* »
- supprimant le deuxième alinéa;
- remplaçant le tableau 1 par ce qui suit :

ANNÉE	1996	2001	2006	2011	2016	2021	2026
Population de PRSF	753	730	703	744	814	953	1120

Source : Statistique Canada (2011 à 2021) et Institut de la statistique du Québec (2026)

6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 4 MODIFICATION DE L’ARTICLE 3.2.2

L’article 3.2.2 du règlement de plan d’urbanisme est remplacé, lequel se lit désormais comme suit :
« 3.2.2 Logement

En 2021, il y avait 455 logements privés occupés à Petite-Rivière-Saint-François (Municipalité). Les maisons individuelles non attenantes représentaient 79,1 % de tous les logements privés occupés dans cette région en 2021. Ce chiffre est resté relativement stable depuis les 10 dernières années.

La Municipalité a une vocation principalement résidentielle et récréotouristique. On dénote un nombre important de résidences secondaires et de résidences de tourisme. Le développement accéléré des projets domiciliaires a eu pour effet d’aménager un réseau routier étendu sur le territoire. Il existe en 2026 à Petite-Rivière-Saint-François approximativement 1200 terrains vacants résidentiels ayant front sur une rue publique ou privée disponibles à la construction.»

6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 5 MODIFICATION DE L’ARTICLE 4.2

L’article 4.2 du règlement de plan d’urbanisme est modifié en remplaçant le quatrième alinéa, lequel se lit désormais comme suit :

« De façon générale, les résidences de villégiature, particulièrement celles bénéficiant d’un attrait paysager, ont une valeur supérieure à la résidence permanente. L’accès à la propriété pour une famille ayant un revenu moyen est donc limité et ce partout sur le territoire de la municipalité. Les acquisitions à un prix élevé combiné au nombre important d’intéressés font augmenter les valeurs des résidences existantes, et indirectement, le compte de taxe qui y est associé. »

6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 6 MODIFICATION DE L’ARTICLE 4.3

Le titre le contenu de l’article 4.3 du règlement de plan d’urbanisme est remplacé, lesquels se lisent désormais comme suit :

« 4.3.3 Aménagement du territoire en zone de villégiature

Le développement accéléré des zones de villégiature de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François [...] à une intégration harmonieuse des résidences et des nouveaux ensembles résidentiels.

La MRC fait état de plusieurs impacts environnementaux pour lesquels la Municipalité est aujourd’hui plus interrogative. C’est vrai pour les impacts sur le paysage, l’érosion des sols (particulièrement dans les secteurs escarpés) et la capacité biophysique des secteurs à supporter le développement immobilier entre autres choses. Pour la Municipalité, l’étendue du territoire à desservir en services publics apporte des défis majeurs pour l’entretien de son réseau routier, la collecte des matières résiduelles, ...) et pour assurer à tous une desserte adéquate en termes de sécurité publique. »

6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 7 MODIFICATION DE L’ARTICLE 6.2.1

L’article 6.2.1 du règlement de plan d’urbanisme est modifié en ajoutant un quatrième et un cinquième objectif, lesquels se lisent comme suit :

- *Préserver du développement domiciliaire les terrains situés dans l’affectation de villégiature de réserve;*
- *Diversifier l’offre résidentielle.*

6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 8 MODIFICATION DE L’ARTICLE 6.2.2

L’article 6.2.2 du règlement de plan d’urbanisme est modifié en remplaçant le cinquième moyen d’action, lequel se lit désormais comme suit :

« Prévoir l’adoption de règlements discrétionnaires pour encadrer adéquatement les développements domiciliaires et les projets intégrés où plusieurs constructions sont présentes sur un même terrain ».

6.4.1 - Présentation du projet de règlement no 781 – modifiant le règlement de plan d’urbanisme no 581 afin de modifier les objectifs et les moyens d’action qui concernent le développement résidentiel, notamment pour l’affectation villégiature de réserve

ARTICLE 9 MODIFICATION DE L’ARTICLE 8.1.4.2

L’article 8.1.4.2 du règlement de plan d’urbanisme est modifié en ajoutant à la fin du premier alinéa :

« Sont également prohibés tous les projets intégrés où plusieurs bâtiments principaux sont implantés sur un seul terrain, qu’ils soient assujettis ou non au régime de copropriété divise. »

6.5 - Avis de motion – Règlement no 782 – modifiant le règlement de zonage no 603 afin d’interdire les projets d’ensemble dans les zones H et VR

6.5.1 - Présentation et dépôt du règlement no 782 – modifiant le règlement de zonage no 603 afin d’interdire les projets d’ensemble dans les zones H et VR

7.1 - Achat d'agrégats été 2026 – Mandats entrepreneurs

Cet appel d'offres était sur invitation (4 entreprises)

La soumission de _____, est la plus basse soumission conforme pour la grande majorité des agrégats

7.2 - Dépôt – Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

7.3- Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2026

23 et 24 juin 2026

Budget de 8 900 \$



Les activités soient permises jusqu'à 1:00 du matin pour les activités prévues lors de cette date

7.4- Lignage de rue 2026 – Octroi du mandat

Appel conjoint (22.3 km) MRC de Charlevoix

Mandat à Permaligne pour un montant de 8 069.18 \$ incluant les taxes

7.5- Demande de prix – Présence d’amiante dans les bâtiments municipaux

Exigence du Gouvernement

7.6- Projet de la route verte dans la MRC de Charlevoix : Entente de collaboration



7.7- Plan directeur parcs et espaces verts – Mandat à BC2

La municipalité souhaite se doter d'un plan directeur des parcs, des espaces verts et du plein air de proximité afin de guider le développement de son réseau de parcs et d'espaces verts sur un horizon de dix (10) ans.

Montant forfaitaire de 34 900,00 \$, plus les taxes applicables, incluant les honoraires professionnels et les déboursés, conformément à l'offre déposée.

7.8- Fermeture et l'abolition comme chemin public d'une partie de lot 4 791 107 appartenant à la Municipalité

Ce tronçon étant désormais utilisé comme accès privé pour un projet éolien.

En conséquence, le conseil autorise la signature d'une servitude d'utilisation sur cette parcelle en faveur de la Société de Projet BVH2.

7.9- Cellulaire – Allocation de dépenses directrice générale adjointe

Remboursement mensuel d'une allocation de 50 \$

Rétroactive au 1^{er} avril 2026

7.10- Demande de prix – gestion des actifs infrastructures de transports

Objectif :

- Obtenir un diagnostic précis de l'état du réseau routier
- Établir les priorités des travaux à venir

Demande de prix auprès de trois firmes spécialisées pour réaliser

7.11- Signature des effets bancaires

Annule l'autorisation de Mme Geneviève Morin

Désigne Mme Claudia Lemay

7.12- Chalet Gabrielle-Roy – Services arboricoles

Offre de sécurisation ponctuelle de 6 300 \$ par Maxime Joly-Smith

7.13- Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein aire – Parc des Riverains

Autorisation de présenter la phase 2 du projet du Parc des Riverains au ministère de l'Éducation pour obtenir une aide financière.

La municipalité s'engage ainsi à couvrir sa part des coûts.

7.14- Offre de services professionnels – HARP Consultant – gestion de projet – agrandissement du bâtiment multifonction

Gestion de projet de l'agrandissement du bâtiment multifonctionnel –
Section service d'incendie.

Mandat de 10 500 \$

7.15- 60 Chemin des Voitures-d'Eau – Bombonne de propane



7.16- 472 rue Principale – Ajout d’une marquise et d’auvents



7.17- 1173 rue Principale – Réfection d'une galerie



7.18- 977 rue Principale – Ajout d'un bâtiment accessoire à l'habitation



7.19- Lot 5 292 172 Chemin du Haut-Lieu – Nouvelle construction



7.20- Inscription ADMQ 2026 – Claudia Lemay

Adhésion l'ADMQ : 903 \$ + taxes applicables

Assurance responsabilité: 629.55 \$ incluant les taxes

7.21- Réparation mur de briques – Mandat à Maçonnerie Brique Net inc.

Exigence de la CNESST

Montant de 7 644.00 \$ plus les taxes applicables

7.22- Subvention fonctionnement bibliothèque 2026 – Correction du montant

Différence de + 1 079 \$

7.23- Demande de paiement no 8 – Deltec Construction 2022 inc – Bâtiment multifonction

Montant de 302 900.68 \$ plus les taxes applicables

À même le règlement d'emprunt no 758

7.24- Scellement de fissure – Octroi du contrat 2026

Soumission d'Équipements Stinson (Québec) Inc.

10 000 \$ taxes incluses

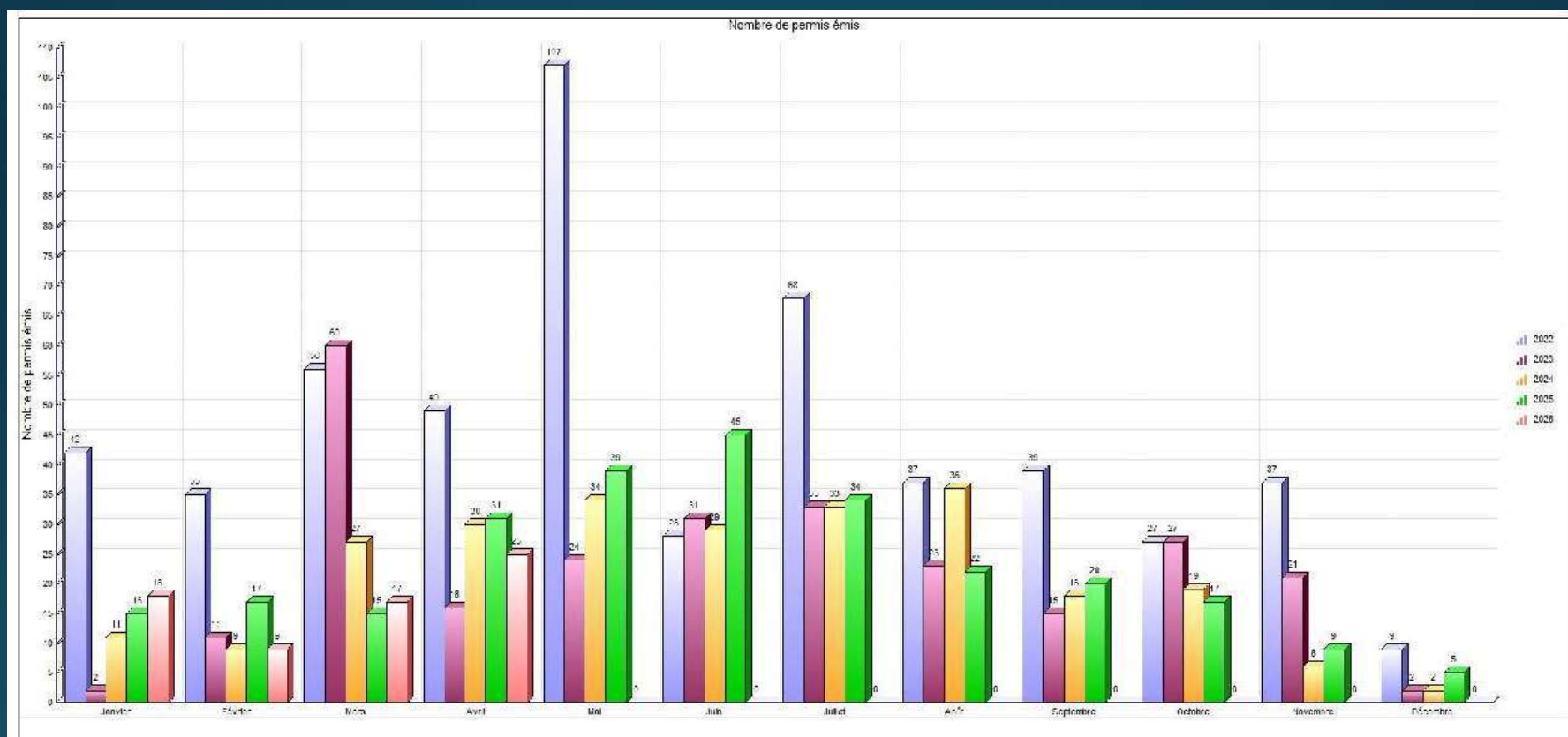
7.25- Remaniement des responsabilités des élus – CCU 2026

7.26- Païement final – Déneigement Fief 2025-2026

Construction MP

30 794.40 \$ plus les taxes applicables

8.- Prise d'acte des permis émis en avril 2026



8.- Détails des permis – avril 2026

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
<i>Abattage d'arbres</i>	2	3 500,00 \$	1 000,00 \$
<i>Aménagement d'accès à un terrain</i>	1	2 000,00 \$	50,00 \$
<i>Changement d'usage</i>	3	0,00 \$	90,00 \$
<i>Construction nouvelle - Accessoire - Résidentiel</i>	1	30 000,00 \$	50,00 \$
<i>Construction nouvelle - Principal - Résidentiel</i>	3	2 550 000,00 \$	793,00 \$
<i>Installation septique</i>	3	75 000,00 \$	300,00 \$
<i>Prélèvement d'eau souterraine (puits)</i>	3	70 100,00 \$	150,00 \$
<i>Remblai - Déblai</i>	1	0,00 \$	30,00 \$
<i>Rénovation - Transformation</i>	8	147 000,00 \$	451,00 \$
SOUS-TOTAL	25	2 877 600,00 \$	2 914,00 \$
Lotissements			
<i>Lotissements</i>	2	0,00 \$	100,00 \$
SOUS-TOTAL	2	0,00 \$	100,00 \$
TOTAL	27	2 877 600,00 \$	3 014,00 \$

9.- Courrier d'avril 2026



10.- Divers

11.- Rapport des conseiller(ère)s



12.- Question du public

Le but d'une question : Obtenir une information, une clarification, résoudre un problème.

Le but d'un exposé : Présenter, expliquer, analyser, informer sur un sujet.

13.- Levée de l'assemblée

